



Extraits du procès-verbal des séances plénières des 14 et 15 mars 2019

VOTE DU BUDGET 2019

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE DANS L'EXERCICE DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES

Mme COZIC-GUILLAUME. S'agissant du déploiement, vous avez indiqué que les collèges qui ne sont pas concernés par le plan numérique Collège peuvent récupérer d'anciens matériels.

Mme CRNKOVIC, rapporteur. Cette pratique n'est pas nouvelle, elle était à l'œuvre en 2018. Il s'agit de l'opération Catalogue. Nous éditons un catalogue des matériels anciens et encore en bon état. Les collèges non encore déployés ont la possibilité de s'inscrire pour obtenir des matériels figurant au catalogue. Le nombre de matériel est limité par collège. Ces établissements ne sont pas concernés par le Plan numérique collèges.

Je précise que les anciens matériels ne sont pas installés dans les collèges privés. Il existe une autre opération Catalogue pour les collèges privés.

INVESTIR DANS LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS

Mme COZIC-GUILLAUME. Je reviens sur la RD 902 en raison de l'absence de programmation au budget. Lors de la dernière séance, Monsieur le Président, vous aviez indiqué que vous alliez rencontrer le Président de Le Mans Métropole. Je voudrais savoir si la situation a été débloquée et si nous pouvons espérer que les travaux inscrits au schéma régional soient réalisés avant la fin du mandat. Il y a urgence. En raison de l'implantation du Family Village 2 et des manifestations sportives, nous atteignons sur cette route un niveau de saturation et de dangerosité. Je reviens maintenant sur la RD 92 sur sa partie Arnage et 140 *bis* où des solutions devaient être apportées sur ces deux points sensibles.

M. BEAUCHEF, rapporteur. La RD 92 présente deux côtés : les abords du circuit qui est classé dans le programme que nous avons contractualisé avec la Région. Le rapport l'indique, les travaux débuteront en 2021. Ce qui nous laisse le temps de finaliser la répartition des charges, non pas sur les travaux routiers – puisqu'ils sont pris en charge par le Département et cofinancés par la Région. Mais les aménagements de déplacement doux sont à organiser par Le Mans Métropole. Le Président m'a confirmé que la balle est aujourd'hui dans le camp de Le Mans Métropole. Cela nous laisse deux ans pour caler les choses car des aménagements fonciers sont à prendre en compte.

Je suis conscient de la difficulté qui s'attache à la seconde partie de la RD 92, située en territoire urbain. Je me suis rendu sur place. Avant-hier, un habitant d'Arnage est venu à ma permanence à Mamers me demander la même chose que vous, Madame Cozic-Guillaume. Il était donc très motivé ! Je l'ai renvoyé vers le vice-président de la Métropole en charge de ces sujets. Il doit le rencontrer prochainement. Je lui ai rappelé que nous étions en charge des infrastructures routières, mais que les déplacements doux, même s'ils utilisent nos infrastructures, sont de la compétence de la Métropole et qu'ils doivent être pensés en fonction des liaisons douces qui existent.

Peut-être serait-il possible d'installer, non pas une piste cyclable sur la route, mais un moyen de couper, peut-être ce serait le plus sécurisant et le plus intéressant. Je n'en ai pas d'idée. Pour l'instant, sur cette

partie-là, aucune programmation de travaux n'est prévue, excepté les travaux d'enduits habituels. Mais il n'est pas encore prévu de recalibrer cette route. Je n'y suis pas opposé, mais la présence du bâti nécessiterait de passer par une déclaration d'utilité publique. Si nous décidions aujourd'hui une DUP, nous lancerions des expropriations, cela nous prendrait cinq ans, pour aboutir à un élargissement de la route et, si Le Mans Métropole le souhaite, une voie douce.

Pour l'heure, le secteur pose problème. Nous n'avons pas de perspectives de calendrier. Si nous devions en avoir, ce serait à partir de 2021. Nous pourrions introduire cet élément dans le prochain schéma départemental. Je suis conscient que ce tronçon pose difficulté, car il s'agit d'une ancienne route départementale de campagne, aujourd'hui rattrapée par l'urbanisation ainsi que c'est souvent le cas dans le secteur périurbain.

Cette petite route de campagne enregistre 4500 véhicules/jour. Elle n'a pas été conçue pour cela. Or, des maisons sont construites partout. Aussi doit-elle être traitée d'un point de vue urbain. Si la Métropole veut la récupérer, nous lui donnons ! Je veux bien faire passer le message. Nous sommes en plein secteur urbain. La logique voudrait que ce soit un aménagement urbain et non plus une route départementale. Nous ne nous défaisons pas, car nous la traiterions après 2021. Si elle doit être traitée avant, je suis preneur et prêt à la donner gratuitement à Le Mans Métropole !

PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE CADRE DE VIE

Mme COZIC-GUILLAUME. En commission, nous nous sommes interrogés afin de savoir si on pouvait introduire des variétés anciennes, notamment de pommes et de poires, dans les haies et dans le bocage. La poire tapée est inscrite au patrimoine culinaire de notre Département. Il serait une bonne chose de travailler avec l'association des Croqueurs de pommes pour faire revivre d'anciennes variétés qui disparaissent.

La commission a aussi reçu une explication sur la composition des 50 % de produits locaux qui ne comprennent que 7 % de produits « bio ». Nous avons demandé en commission s'il ne serait pas possible de créer une aide spécifique aux agriculteurs qui souhaitent transformer leur exploitation en production raisonnée ou « bio ». La demande est vraiment très forte, l'offre n'arrive pas à satisfaire la demande du marché.

M. Le PRÉSIDENT. Madame Cozic-Guillaume, la plantation de haies diversifiées est l'obligation que nous avons introduite dans notre cahier des charges.

M. BOUSSARD, rapporteur. Madame Cozic-Guillaume, vous avez évoqué la consommation du « bio » dans les cantines. Nous regrettons de ne pouvoir trouver des fruits et légumes « bio ». Il existe un pôle d'excellence sur Le Mans avec lequel nous sommes liés par convention. On ne trouve pas d'hommes et de femmes qui s'inscrivent dans la démarche. Il en existe de plus en plus parmi les jeunes agriculteurs, mais il faut savoir qu'il faut compter trois ou quatre ans avant d'être conventionné « bio ».

Le handicap de notre secteur porte surtout sur les fruits et légumes. Là aussi, il importe que les collectivités en tirent des conséquences. Le maraîchage ne nécessite que peu de grandes surfaces. Il faut préserver ces surfaces en lien avec l'un des rapports suivants qui porte sur l'eau. On ne peut imaginer du maraîchage sans irrigation, tout est lié.

PROMOUVOIR NOTRE TERRITOIRE ET SES ATOUTS TOURISTIQUES

Mme COZIC-GUILLAUME. Les activités du circuit sont une porte d'entrée importante pour le tourisme en Sarthe. Disposez-vous des informations sur le projet Le Mans Resort ?

Mme RIVRON, rapporteur. Pour Le Mans Resort, je n'ai pas d'informations nouvelles à vous livrer. Il faudrait plutôt interroger le Président du Syndicat mixte des 24 heures. J'ai assisté à une réunion avec le Préfet et le

maire du Mans, M. Le Foll. Il nous a dit que ce lourd dossier suivait son cours. Il s'agit d'un montage financier d'envergure et nous comprenons qu'une association comme l'ACO prenne son temps pour monter un projet viable et ne pas le mettre en péril. Nous savons que l'association doit refaire les tribunes des 24 heures du Mans qui représentent un gros chantier. C'est une association qui porte le projet, non le Département.

M. Le PRÉSIDENT. Vous parlez du Président du Syndicat mixte des 24 heures. Je me sens un peu visé ! Je vais donc dire un mot. Je proposerai le moment venu au Président de l'ACO de venir nous présenter les propositions de la première tranche de Le Mans Resort. Si c'est suffisamment tôt, nous en profiterons pour évoquer les projets de réaménagement des tribunes et des stands. Ceux qui siègent aujourd'hui au sein de Syndicat mixte savent que cela évoluera rapidement. Il n'y a pas d'ambiguïté, tout le monde sera informé. Je profiterai de l'occasion d'une session ou d'une commission élargie selon le cas pour informer tout le monde.

108 MÉTIERS AU SERVICE DES SARTHOIS

Mme COZIC-GUILLAUME. Nous avons été alertés par la situation des agents contractuels des collèges. Leur contrat se termine souvent la veille des vacances et reprend le jour de la rentrée, notamment les petites vacances. Elles restent ainsi quinze jours sans revenus. Souvent, ce sont des femmes seules et isolées ; leur situation financière est donc très compliquée. Je voulais savoir si une solution pourrait leur être apportée.

M. LORNE, rapporteur. Madame Cozic-Guillaume, les interruptions des personnes qui travaillent peuvent être pénalisantes. Leurs salaires ne sont pas très élevés. Quinze jours de rémunération en moins sur un mois sont une durée très pénalisante. Des propositions seront faites pour répondre à cette préoccupation.

UN PATRIMOINE IMMOBILIER ADAPTE AUX ENJEUX DE LA COLLECTIVITÉ

Mme COZIC-GUILLAUME. Comment se passe l'entretien des espaces verts pour les collèges en PPP ? Le Département intervient-il ?

Je pose la question car le débat a eu lieu en conseil d'administration. La principale m'a répondu que la régie de maintenance et des espaces verts serait assumée par le Département.

M. LORNE, rapporteur. Dans le cadre des PPP, tout est compris dans le contrat de maintenance. La maintenance et l'entretien des espaces verts sont compris dans le cadre du forfait. Le Département assumerait la différence s'il y avait besoin d'un complément.